



FORMATION AFGSU de Niveau 2

CONTEXTE

Le contexte des prises en soins met en évidence la nécessité de professionnels de santé formés aux gestes et soins d'urgence. Plusieurs textes législatifs y font référence.

- L'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- L'arrêté du 1^{er} juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- L'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux adaptations de l'AFGSU dans le cadre de la crise sanitaire

OBJECTIFS

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles

APTITUDES

Identifier l'urgence, réaliser la conduite à tenir adaptée. Les gestes de secours sont conformes aux règles de bonnes pratiques. La transmission au service de secours adapté et la surveillance jusqu'à leur arrivée est réalisée.

COMPETENCES

Reconnaître une urgence (vitale ou potentielle) et adopter la conduite à tenir adaptée afin d'éviter l'aggravation de la personne prise en charge.

Transmettre au service de secours adapté et surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des services de secours afin de maintenir un état stable de la personne prise en charge.

Connaître les modalités de prise en charge avec du matériel afin de comprendre la prise en charge en milieu hospitalier.

Connaître les plans de secours afin d'être capable de trouver sa place en tant que professionnel de santé.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Un module de 10 heures 30**, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :
 - D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
 - D'alerter le service d'aide médicale urgente ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés
 - D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgence
 - D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats et d'initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin)
 - D'arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures et d'initier les soins d'urgence

Personnes concernées -

Prérequis

Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique et étudiants inscrits dans un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé.

Personnes titulaires du DEAMP ou d'AES ou en cours de formation

Personnes titulaires du diplôme d'assistants de régulation médicale ou en cours de formation

Assistants médicaux

Préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale

Auxiliaires ambulanciers

Coût de la formation :

485 Euros/personne

Inscriptions service de formation continue

Tél : 04 97 24 76 04

Mail service.formation@ch-antibes.fr

Dates disponibles sur le logiciel CLARA et sur demande au service de formation continue



- D'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (DSA, chariot d'urgence, matériel embarqué ..., d'initier les soins d'urgence et anticiper la réanimation spécialisée
 - De transmettre à l'équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte
 - De connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrière)
 - De mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin
 - De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
 - D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence
- **Un module de 7 heures**, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :
- D'identifier les signes de gravité d'un malaise notamment un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés
 - D'identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage)
 - D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
 - D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux
 - En l'absence d'un médecin proche, d'appeler le service d'aide médicale urgente ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques
 - De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné
 -
- **Un module d'une durée de 3 heures 30**, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles permettant :
- De comprendre le concept de « situation sanitaire exceptionnelle » et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC)
 - De s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice
 - D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection, décontamination d'urgence)
 - D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement
 - Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès

L'enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

Lieu Institut de Formation Aide-Soignant du Centre Hospitalier d'Antibes Juan Les Pins

Durée : 21 heures, soit 3 journées

Nombre de participants : 12 personnes maximum par formateur

Responsable pédagogique : Mme Santini Pebeyre Isabelle

Intervenants : Formateurs internes à l'établissement références au CESU 06 qui délivre les attestations

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, simulations, ateliers pratiques, analyse de situations.

Exercices pratiques en salle de simulation (chambre de patient, chariot d'urgence et matériel d'urgence).

Evaluation :

- ☞ Une participation active et la réalisation de tous les gestes est attendue (dossier de suivi)
- ☞ La réalisation de deux mises en situation dont l'une porte sur la prise en charge d'un arrêt cardiaque en binôme (grilles d'évaluation)

Renseignements IFAS

Tél : 04 97 24 75 11 Fax : 04 97 24 75 16

Mail : secretariat.ifas@ch-antibes.fr

FORMATION AFGSU 2	Version 2	Septembre 2024	Page 2
-------------------	-----------	----------------	--------